

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 22 NOVEMBRE 2022 à 18 H 00
SALLE DES FETES – BOURNAZEL

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-deux novembre, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de BOURNAZEL, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU, Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES : Madame Sandrine LACROIX, Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL, Bernard TRESSOLS, Thomas BRABANT-CHAIX (Titulaires)

Commune de PENNE : Mesdames Laurence POILLERAT, Delphine PINCSON du SEL, Monsieur Thierry GUIRAUD (Titulaires)

Commune de ST MARTIN LAGUEPIE : Messieurs Jean-Christophe CAYRE Jean-Paul MARTY (Titulaires)

Commune de LES CABANNES : Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLETZ (Titulaires)

Commune de VAOUR : Madame Nathalie MULET, Monsieur Jérémie STEIL (Titulaires)

Commune de LAPARROUQUIAL : Monsieur Laurent DESHAYES (Titulaire)

Commune de LOUBERS : Monsieur Claude GENIEYS (Titulaire)

Commune de MILHARS : Monsieur Pierre PAILLAS, Madame Sylvie GRAVIER. (Titulaires)

Commune de NOAILLES : Monsieur Serge ROUQUETTE (Titulaire)

Commune de ST MARCEL CAMPES : Monsieur Alex BRIERE (Titulaire)

Commune de LIVERS-CAZELLES : Madame Nadine FILIPE, Monsieur Bernard BOUVIER (Titulaires)

Commune de MOUZIEYS PANENS : Madame Christine TRESSOLS, Monsieur Claude BLANC (Titulaires)

Commune de SOUEL : Monsieur Franck CEBAK (Titulaire)

Commune de BOURNAZEL : Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire)

Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Monsieur Jean-Christian BOHERE (Titulaire)

Commune de LE RIOLS : Monsieur Serge BESOMBES (Titulaire)

Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Frédéric ICHARD (Titulaire)

Commune de LABARTHE BLEYS : Monsieur Jean-Paul BOUYSSOU (Suppléant)

Commune de MARNAVES :

Commune de ROUSSAYROLLES : Monsieur Brice LAURET (suppléant)

Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Matthieu AMIECH (Titulaire)

Commune de SALLES sur Cérou : Monsieur Thierry DOUZAL (Titulaire)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : Madame Sabine BOUDOU-OURLIAC (Marnaves), Monsieur Jean-Philippe GINESTE (Noailles).

Monsieur Frédéric ICHARD a été élu secrétaire de séance.

21-22.11.2022- Délibération DM2 - 2022 Budget Général

Vu l'instruction budgétaire et les nomenclatures comptables M14,

Considérant les modifications budgétaires présentées,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Valide les décisions modificatives de crédits présentées telles qu'elles figurent au tableau ci-dessous.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6064 : Fournitures administratives		800.00 €
D 611 : Contrats prestations services		2 000.00 €
D 6161 : Assurance multirisque		1 100.00 €
D 6232 : Fêtes et cérémonies		2 000.00 €
D 6251 : Voyages et déplacements		1 000.00 €
D 6261 : Frais d'affranchissement		3 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		9 900.00 €
D 64111 : Personnel titulaire		14 090.55 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		14 090.55 €
D 7068129 : Rev. redev. modern réseaux coll		51.00 €
D 7391178 : Autres rest ^o dégrèv cont directe		426.00 €
D 739211 : Attributions de compensation		37 903.42 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		38 380.42 €
D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 096.62 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 096.62 €	
D 2046 : Attribution de compensation investissement		11 990.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		11 990.00 €
D 657363 : A caractère administratif	591 567.32 €	
D 657363 : A caractère administratif		16 000.00 €
D 65738 : Autres organismes publics		9 462.45 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	591 567.32 €	25 462.45 €
R 13246 : Attributions de compensation investissement		10 893.38 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		10 893.38 €
R 73211 : Attribution de compensation	539 286.90 €	
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	539 286.90 €	
R 7488 : Autres attribut ^o et participat ^o		35 553.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		35 553.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à LES CABANNES, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président



Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le _____ et de sa publication le _____ et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter du _____